

L'an deux mil quatorze le 4 Novembre, à 20h
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni
en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:
25/10/2014
Date d'affichage
5/11/2014

Etaient présents : Laurent ANDRE, Denis BRIDAY, Jean Luc CHATELARD,
Christian DALIGAND, Céline DE SAINT JEAN, Jean-Paul DECOURD, Clément
FUGIER, Philippe GILARDON, Aurélie JANCENELLE Catherine MACIOCIA,
Sylvie MARTINEZ, David PERREON, Jérémy ROCHE, Patrick SONNERY.
Absents ayant donné pouvoir : Christophe GOLLIARD (Pouvoir à M DECOURD)

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pouvoir :	1

1. Présentation des résultats et du fonctionnement de la micro crèche les « Minis Clems » par Mme Fisher de la Slea

La Micro crèche a accueilli sur le dernier exercice 27 enfants représentant 21 familles. Actuellement la structure fait profiter de ses services à 9 familles habitant Saint Clément mais aussi à une famille de Valsonne, une famille de Dième et une famille de Saint Appolinaire. Le taux d'occupation était de 76.7 % en 2013 et a été porté à 80.23% en 2014. Cette occupation garanti la pérennité de ce service la CAF exigeant un taux d'occupation minimum de 70% pour participer au financement. Afin de maintenir des prix accessibles à tous, cette micro crèche est subventionnée par la mairie. Le Mode Gestion est en prestation de service unique une subvention d'équilibre est versée et la Caf rembourse 55% du montant engagé.

Conformément à la législation en vigueur dorénavant la micro crèche fourni sur le temps d'accueil le lait maternel et les couches.

Une liste d'attente est d'ores et déjà ouverte pour l'année 2015. La convention nous liant à la Slea fera l'objet d'une étude pour les années futures. Plusieurs conseillers soulèvent par ailleurs la nécessité de conventionner avec les communes avoisinantes utilisant le service.

2. Election du secretaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame JANCENELLE et monsieur PERREON ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont accepté

3. Approbation des comptes rendus de conseil du 30/09/2014 et du 09/10/2014

Pas de commentaires et approbations à l'unanimité

4. Présentation des autorisations d'urbanisme

Pas de demandes sur la période concernée.

5. Vote de la subvention d'équilibre pour la SLEA concernant la micro crèche

Considérant le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF. Attendu le choix de la municipalité pour le mode de fonctionnement en PSU. Considérant l'aspect social de ce choix permettant l'accessibilité de ce service au plus grand nombre. Madame le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention d'équilibre pour la micro crèche d'un montant de **49 336.40€**, et précise que ces crédits sont inscrits au budget. Cette subvention d'équilibre sera versée à l'association SLEA gestionnaire de la structure. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité:

- **DÉCIDE** du versement de la subvention d'équilibre
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget

Accord à l'unanimité des conseillers présents

6. Vote et délibération concernant la fixation du taux de la taxe d'aménagement reconduction du taux actuel de 5%

Madame le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement a remplacé la taxe locale d'équipement à compter du 1er mars 2012.

Le conseil municipal avait précédemment fixé le taux de la taxe d'aménagement à 5 % fixant la validité de cette délibération jusqu'au 31 Décembre 2014, il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle délibération.

La commune ayant un Plan d'Occupation, des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%

La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

7. Demande d'un particulier pour l'utilisation de la salle multi service dans le cadre son activité de couture en auto entreprise

Madame le Maire présente au conseil la demande d'un particulier tenant à l'utilisation de la salle multiservice dans le cadre de son activité de couture. Le conseil municipal se prononce favorablement sur cette occupation qui se fera à titre onéreux et à l'essai pour un mois pour un montant de 6 € de l'heure tout compris. Le créneau proposé est le mardi entre 11h et 14 h.

8. Désignation du référent PDIPR (randonnée)

Madame le Maire recueille les candidature au sein du conseil municipal, après de brefs échanges , Mme Aurélie JANCENELLE se porte volontaire comme référente PDIPR

9. Vote et délibération décision modificative n° 2 budget communal investissement PS

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
024 Produit des cessions (TISSIER ancien Mitton et Sarcenat vente LOPEZ)		1000€
2313-23-42 Immobilisations en cours Constructions-Travaux Voirie		1000€

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité,

ACCEPTE cette proposition

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2313-23-88 Immobilisations en cours Constructions-Restaurant	20000€	
2313-23-42 Immobilisations en cours Constructions-Travaux tous batiments communaux		30000€
2313-23-42 Immobilisations en cours Constructions-Travaux Voirie		8000€
2313-23-15 Immobilisations en cours Constructions-Réfection Église	8000€	
2313-23-65 Immobilisations en cours Constructions-SYDER	5000€	
2313-23-89 Immobilisations en cours –révision POS	5000€	

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité,

ACCEPTE cette proposition

10. Règlement facture électricité Paroisse suite au raccordement de l'éclairage du clocher sur leur compteur

Madame le maire informe les conseillers du surcout de consommation électrique engendré par la mise en valeur lumineuse du clocher de l'église. Ce surcout est supporté par la paroisse, cette dernière détenant le contrat de fourniture électrique de l'église. Afin d'apporter une solution pérenne il est proposé aux conseillers de faire reprendre le compteur électrique par la mairie pour éviter la répercussion du cout de cet éclairage sur la paroisse, par ailleurs la commune va établir une convention avec la paroisse afin de fixer les charges annuelles inhérentes à l'utilisation de l'église, tout en tenant compte du surcout déjà supporté par la paroisse.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

11. Demande du Comité des fêtes pour la pose de 2 panneaux en bois et mise à disposition permanente des clés de la salle des associations

Mme le Maire met au vote ces deux propositions :

- Accord à l'unanimité des conseillers présents pour accepter la pose des 2 panneaux d'information
- Accord à l'unanimité des conseillers présents pour refuser la mise à disposition permanente d'une clé de la salle des associations en raison de l'équité due à toutes les associations. En effet la commune n'est pas en mesure de fournir une clé à l'ensemble des associations communales.

12. Validation des travaux complémentaires changement portes métalliques restaurant le Saint clément

M CHATELARD présente au conseil l'option choisie par la commission bâtiment pour le renouvellement de deux portes métalliques au restaurant le Saint Clément pour un montant de 2287 €.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

13. Point sur les travaux en cours

M Chatelard fait le point sur les différents travaux en cours. Des travaux de réparation de zinguerie à la salle des fêtes sont en cours, et le changement de chaudière devrait être réalisé pour le 14 novembre.

M Clément FUGIER fait part au conseil du bon déroulement des travaux à l'école,. Ainsi l'isolation des combles est terminée et plusieurs devis quant à une réfection des peintures de l'ancien bâtiment sont présentés.

M DECOURD fait le point quant aux différents chantiers de voirie. Le Parking Comfer est terminé et il en va de même pour la réfection de la voie communale de Château Gaillard et du Chemin du de Chez Maurel.

M DECOURD précise également que les travaux au city Stade (remise en place du filet de protection et du cochon) et au cimetière devraient être terminés d'ici au 15 novembre.

14. Validation devis chemin des écoliers

M DECOURD présente les deux options possibles, une simple réfection en béton et une réfection plus durable en goudron. La commission voirie s'est prononcée pour la réfection en goudron, qui bien que plus onéreuse (8332.80 €TTC) est plus durable.

Accord à l'unanimité des conseillers présents pour l'option goudron

15. Validation Plan de Déneigement

M DECOURD fait part aux conseillers des problèmes rencontrés quant au déneigement sur une partie du village le secteur Croix Paquet/Campy. En effet l'opérateur pratiquant les opérations de déneigement pour le compte de la commune intervient trop tard dans la matinée. Il est proposé de réorganiser le plan de déneigement afin de garantir à l'ensemble des habitants un même service. Dans ce but la commune de Saint Clément va mutualiser ce service avec la commune de Valsonne qui fournira le matériel nécessaire à M Laurent ANDRE et le rémunèrera. En rétribution la commune de Saint Clément mettra à disposition ses agents techniques. M ANDRE se retire lors des débats et ne prend pas part aux votes.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

16. Validation achat broyeur accotement

Malgré l'avis favorable de la commission voirie, le conseil décide de poursuivre l'étude de ce projet et de reporter la décision d'un achat à un conseil futur.

17. Validation des profils de poste remplacement agent technique titulaire

M DECOURD présente au conseil le profil de poste et indique que l'annonce a été déposée sur le site du centre de gestion.

18. Information sur le recensement 2015

M SONNERY informe le conseil du profil de poste établi pour le recrutement de deux agent recenseurs.

19. Questions diverses

- Le conseil se prononce favorablement pour la mise à disposition du city stade pour la vente de boudin de la diane clémentoise le 22 novembre
- Mme le maire informe le conseil des couts par dossier concernant le service mutualisé d'autorisation du droit des sols
- Mme le maire informe les conseillers de la reconduite par le département des plans d'aide aux communes
- Point sur l'organisation du téléthon qui se déroulera sur la commune de Saint Clément , l'organisation sera supervisée par le comté des fêtes qui participera également à l'élaboration du calendrier annuel des fêtes.

Madame le Maire lève la séance à 23 h 40